

## **PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022**

~~~~~

*Date de la convocation : 30 novembre 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie des Baux Sainte Croix, sous la présidence de Monsieur Xavier HUBERT, Maire.

Présents : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Franck LE CLEC'H, Isabelle DUTERTRE, Christelle CHALAYE, Yohann MAXIMILIEN, Carole DOUVILLE, Corinne HOURDIER, Joël MAILLARD, Isabelle HUBERT.

Etaient absents excusés MM Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Olivier LEROUX.

Madame Marie-Hélène LEFRANÇOIS a donné pouvoir à Madame Véronique MARIE.  
Monsieur Olivier LEROUX a donné pouvoir à Madame Martine LEDANSEUR.

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Martine LEDANSEUR a été nommée Secrétaire de Séance.

### ***Procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022.***

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 03 octobre 2022 adressé par courriel.

#### **■ *Décision modificative du budget 2022. (n°2022-033)***

Après délibération, le Conseil Municipal modifie comme suit le budget primitif 2022 :

|              |                           |              |
|--------------|---------------------------|--------------|
| compte 6411  | Dépense de fonctionnement | + 3 000,00 € |
| compte 752   | Recette de fonctionnement | + 1 700,00 € |
| compte 7588  | Recette de fonctionnement | + 800,00 €   |
| compte 70323 | Recette de fonctionnement | + 500,00 €   |

#### **■ *Abribus – demande subvention. (n°2022-034)***

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de l'EPN pour procéder à l'acquisition et la pose de quatre abribus. Il informe qu'une subvention peut être demandée auprès du Conseil Régional sous condition d'une étude de sécurité favorable.

Sur la proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal chargent Le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Normandie et l'autorisent à signer tous documents y afférents.

#### **■ *Reversement de la Taxe d'aménagement : Nouvelles règles applicables suite au projet de loi de finances rectificative 2022. (n°2022-035)***

La délibération n°2022/026 du conseil municipal en date du 18 juillet 2022 fixe les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022, les députés et les sénateurs se sont mis d'accord sur un texte qui prévoit de revenir sur l'obligation de reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement aux intercommunalités en 2022.

Ainsi, la commune souhaite annuler sa délibération mentionnée ci-précédemment.

Cependant, sur les zones d'activités d'intérêt communautaire, la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie assume 100 % des dépenses d'équipement au titre de la compétence économique. La commune reverse donc 100% du produit de la taxe d'aménagement correspondant.

Dans le cas particulier, où une zone d'activité d'intérêt communautaire a été financée par la commune (avant transfert de compétence), il sera entendu que le reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas au profit de la communauté d'agglomération.

Pour rendre effective, à compter du 1er janvier 2022, l'obligation de reversement de taxe d'aménagement, la communauté d'agglomération et les communs membres passeront par délibérations concordantes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L5211-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L331-2 ;

Vu l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 ;

Vu la loi n°2022-1499 de finances rectificative pour 2022 promulguée le 1er décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2022/026 du conseil municipal en date du 18 juillet 2022 fixant les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;

Considérant que la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie est compétente sur les zones d'activités d'intérêt communautaire et qu'elle en supporte l'intégralité des dépenses d'équipement,

Considérant que dans le cas particulier de zones d'activité d'intérêt communautaire ayant été financées par la commune (avant transfert de compétence), il sera entendu que le reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas,

Après délibération et vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ANNULENT la délibération n°2022/026 du conseil municipal en date du 18 juillet 2022 fixant les clés de répartition du reversement de la taxe d'aménagement entre la commune et la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie,

- DECIDENT de fixer le taux de reversement de la taxe d'aménagement au profit de la communauté d'agglomération à 100 % sur les zones d'activités d'intérêt communautaire,

- PRECISENT que pour les zones d'activités d'intérêts communautaires financés par la commune, le taux de reversement de la taxe d'aménagement ne s'applique pas,

- PRECISENT que ce reversement vaut les années 2022, 2023 et suivantes.

### **■ *Taxe Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Anciens Combattants des Baux Sainte Croix (n°2022-036)***

L'Amicale des Anciens Combattants organise un repas commun aux trois communes, Les Baux Sainte Croix, Le Plessis Grohan et Les Ventes pour la cérémonie du 11 Novembre.

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accorder à l'Amicale des Anciens Combattants une subvention exceptionnelle, relative à la participation des frais pour le musicien, d'un montant de 213.00 €.

### **■ *Indemnités de fonction du Maire. (n°2022-037)***

Monsieur le Maire explique que lors de la séance d'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020, les indemnités du Maire et des adjoints ont été débattues mais que seules les indemnités des adjoints ont fait l'objet d'une délibération.

Vu l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal décident d'accorder à Monsieur Le Maire l'indemnité de fonction à concurrence de 40,3 % de l'indice de base de référence auquel est appliqué ce taux (actuellement 1027).

### **■ *Proposition d'achat du 3 Rue de la Libération***

Après visite de la propriété mise en vente au prix de 231 000 € et au regard du coût des travaux nécessaires à sa rénovation, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire d'offre au prix.

### ■ **Programme SIEGE : Eclairage public aux Boutons d'or.**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a été retenue pour la programmation 2023 au titre d'une opération d'éclairage public pour « les Boutons d'Or » afin de passer en éclairage LED.

### ■ **Priorité à droite RD74 – La Fosse aux Loups**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers la proposition de suppression du panneau «stop» à l'intersection de la RD74 et de la Rue de la Fosse aux Loups dans l'idée de restaurer la priorité à droite aux automobilistes sortant de la Rue de la Fosse aux Loups, ce qui ferait également ralentir les véhicules à l'entrée de la commune.

Il fait remarquer que cette modification ne doit pas être accidentogène et nécessite un panneau de prévention en aval.

Après débat, le conseil municipal convient que cet aménagement pourrait participer à ralentir la vitesse des véhicules à l'entrée de la commune et qu'il serait en cohérence avec les priorités déjà en place. Il donne son accord de principe pour demander la suppression de ce stop auprès des services de l'EPN et/ou du Conseil Départemental.

### ■ **Animations communales**

- Arbre de Noël : vif succès notamment auprès des parents.  
Spectacle pour les petits et les grands assuré avec un grand professionnalisme par la compagnie Rhizome de Saint André de l'Eure.
- Marché de Noël : 18 exposants étaient présents. Les produits proposés à la vente étaient variés et qualitatifs.  
Pour l'édition 2023, la communication sur l'évènement devra être amplifiée.
- Programmation 2023 :  
Dimanche 14 Mai : Foire à Tout + expo voitures anciennes  
Samedi 17 juin : Festival « l'Eure Insolite »  
Du 21 au 23 Juillet : course cycliste Championnats de France MASTERS

### ■ **Questions diverses**

#### **Animation :**

La Compagnie « Fil en Scène » a sollicité la commune pour participer au renouvellement de l'évènement « L'EURE INSOLITE » sur la commune le samedi 17 juin 2023. Il demande donc la mise à disposition de la salle des fêtes pour le dîner musical et une participation financière dont le montant devra être décidé et voté au moment du budget 2023.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à la Compagnie Fil en Scène pour la réservation à titre gratuit de la salle des fêtes le 17 juin 2023.

#### **Brigade de gendarmerie :**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Saint-Sébastien-de-Morsent, cette dernière deviendrait la brigade de rattachement de la commune, ce qui serait bénéfique car plus proche que celle de Nonancourt dont dépend aujourd'hui la commune.

Cependant, ce rattachement ne serait effectif que dans 4 à 5 ans, délai nécessaire à la construction de la nouvelle gendarmerie.

#### **Terrain communal « la mare Pasquier » :**

Pour information, monsieur le Maire fait part de propositions de rachat par des habitants de la Rue des Ventes, d'une bande du terrain communal qui longe leurs propriétés (environ 1 000 m<sup>2</sup> par habitant) pour éviter des constructions derrière chez eux.

Le Conseil Municipal n'émet pas un avis favorable.

#### **Concours « Victoire du Paysage » :**

Les résultats seront rendus jeudi 08 décembre lors d'une cérémonie à Paris.

### **Gardes particuliers:**

Le Maire rappelle le contexte de la création d'un service commun de gardes particuliers en charge de la protection des biens communaux et au nombre de 8 pour l'Agglomération EPN.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas adhérer au service dans l'immédiat.

### **Travaux voirie RD51:**

Monsieur le Maire informe des travaux de voirie consistant à renouveler la couche de roulement du 28 novembre au 01 décembre pouvant engendrer des difficultés de circulation au niveau de Garel.

### **Courrier d'information projets sécurisation :**

Des lettres à l'intention des habitants de la Rue St-Gaud et de la Rue des Petits Baux ont été distribuées dans le cadre des projets de sécurisation de ces deux rues afin de recueillir les avis avant décision.

### **Vœux du Maire :**

La date est fixée au samedi 14 janvier 2023 à 11h00.

### **Nouveaux horaires d'éclairage public :**

La mise à jour a été effectuée le 25 novembre par les services du SIEGE (selon la délibération votée lors du conseil municipal en date du 03/10/2022).

### **Campagne VOLTALIS :**

La commune s'est portée volontaire pour bénéficier de l'installation gratuite de thermostats connectés des radiateurs de la mairie afin de réduire la consommation lors de « pics de consommation » et ainsi réduire la facture d'électricité. La société VOLTALIS va effectuer une étude d'éligibilité des équipements.

Monsieur le Maire indique que les particuliers peuvent également bénéficier de ce dispositif lorsqu'ils sont chauffés à l'électricité.

### **Point situation EPN :**

Monsieur le Maire rapporte que la situation financière de l'EPN est difficile et s'explique notamment par l'augmentation des coûts du fioul, de l'électricité (l'hôtel de l'agglomération est d'ailleurs fermé tous les vendredis pour faire des économies) et des charges de personnel (revalorisation du point d'indice).

Ces augmentations auront probablement pour effet d'augmenter le coût de l'eau, du Transurbain et de la taxe foncière.

En outre, le Maire explique que la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera unifiée sur l'ensemble de l'agglomération. En effet, actuellement, les communes du Sud de l'Agglomération paient plus cher que celles du Nord avec moins de services. Quelques axes de réflexion sont déjà en cours à l'EPN tel qu'un ramassage des ordures ménagères 1 fois / 15 jours, la suppression progressive du ramassage des déchets verts en porte à porte, un ramassage des encombrants sur RDV...

### **Pétitions habitants :**

Monsieur le Maire informe que deux pétitions ont été déposées en mairie par les habitants des Rue Saint-Gaud, Rue des Petits Baux et Impasse de la Forêt. L'une concerne la mauvaise qualité du réseau de téléphonie mobile de ces 3 rues. Elle sera transmise aux opérateurs.

La seconde fait état de la vitesse excessive et du bruit généré par la circulation Rue des Petits Baux. Le projet de sécurisation devrait apporter des réponses à cette problématique.

### **Distributeur automatique de pizzas :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition de la société JUSTQUEEN qui désire installer un distributeur automatique de pizzas sur la commune.

Le Conseil Municipal, estimant que l'offre de service est déjà couverte avec le camion à pizzas actuellement installé sur la place de la mairie, ne donne pas de suite favorable à cette demande.

### **Tour de table :**



A la question de Véronique MARIE sur l'état d'avancement des projets de rénovation de l'école et de la vidéo protection, Monsieur le Maire répond que les demandes de subventions sont en cours concernant l'école et que la mise en place de la vidéo protection est possible mais que les devis restent à demander.

Madame MARIE sollicite les conseillers pour la distribution des colis de Noël offerts aux aînés de la commune.



Carole DOUVILLE fait remarquer que le goudron Impasse Saint Hubert et Allée du Domaine face au n°26 est très dégradé formant des trous et que le nettoyage des routes n'a visiblement pas été fait depuis longtemps. Martine LEDANSEUR indique qu'il est prévu 2 passages par an pour le nettoyage des routes ; elle va relancer les services compétents de l'EPN pour ces 2 points.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à vingt heures et quinze minutes.

| Le Maire                                                                                           | Le Secrétaire de séance                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Xavier HUBERT<br> | Martine LEDANSEUR<br> |